

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
25, rue de Chevreaux
91400 ORSAY

JANVIER
FEVRIER
MARS
1 9 8, 7
N° 2 5 4

SNTRS

SPECIAL

ELECTIONS AUX SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL

1987

**VOTEZ
FAITES VOTER
SNTRS-CGT**

PROGRAMME DU SNTRS-CGT

En 1982, le dernier Comité National avait été mis en place dans un grand mouvement : Colloque National, mise en oeuvre de la LOP. Mais au fil de ce mandat cette dynamique a été peu à peu abandonnée. Dans un contexte bien différent nous sommes aujourd'hui appelés à élire de nouveau nos représentants au Comité National.

C'est le paysage entier de la Recherche française qui est touché dans la logique de la politique gouvernementale générale. **L'abandon de toute ambition d'une grande politique nationale de recherche** correspond à la volonté de ne pas faire de la Recherche un élément du redressement économique et social. Il menace les grands équilibres : entre recherche fondamentale et recherche finalisée, entre financement public et financement privé, etc.

Nous avons mis en étroite relation les nationalisations et l'essor de la recherche publique. Nous avons raison puisque le mouvement en cours de privatisation des grands groupes a pour conséquence un **recul de l'effort public de recherche**. Les doctrines du libéralisme qui conduisent aujourd'hui la vie économique du pays ont pour objectif la rentabilité financière immédiate. Elles ne peuvent, de ce fait, accepter que les EPST aient capacité à conduire, au sein d'une politique nationale, une politique de recherche propre. C'est pourquoi elles cherchent à se débarrasser de toutes entraves et poussent à la **destruction des organismes publics**.

Ainsi, au CNRS, la Direction tente-t-elle de remettre en cause les missions de l'établissement réduites à quelques créneaux, au détriment des relations interdisciplinaires si riches de perspectives. Les coopérations inter-organismes sont, elles aussi, redéfinies à l'étroit. Là, le mouvement est déjà amorcé avec l'INSERM et sérieusement ébauchée avec l'Université.

Après le plan triennal qui marquait un renoncement aux objectifs de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche, les **annulations budgétaires** de 1986 viennent s'ajouter à celles des années antérieures. Ces réductions importantes que nous n'avons cessé de dénoncer sont la contre-partie d'un accroissement des transferts directs d'aides aux entreprises. Ils sont aussi à mettre en relation avec une augmentation très importante des crédits attribués à la recherche militaire dont l'essor est accéléré sous la pression du programme américain IDS (ou "guerre des étoiles") et influe sur les orientations du programme européen EUREKA.

La mise en oeuvre de ces orientations passe par une **remise en cause de l'emploi scientifique** alors même que se met en place le statut de titulaire. Les créations de postes de chercheurs sont insuffisantes. Pour la première fois c'est un solde négatif de postes d'ITA qui est annoncé : 315 suppressions pour le seul CNRS. Cela va accentuer le blocage des carrières déjà très important.

Dans cette logique le gouvernement et la direction du CNRS tentent d'imposer **sans concertation** des réformes qui s'appuient sur un processus de centralisation des décisions et un renforcement de l'autoritarisme, qui mettent en cause les acquis quant à la représentation de toutes les catégories de personnels. La première mesure avait été le choix de suspendre les travaux du Comité National en s'abritant derrière un arrêté du Conseil d'Etat. Nous avons souligné les conséquences néfastes de cette décision qui a suscité une protestation quasi unanime de la communauté scientifique. Ce mouvement n'est sûrement pas étranger à la décision, aujourd'hui, du même Conseil d'Etat de reconnaître que le ministre a outre-passé ses droits.

QUEL COMITE NATIONAL ?

Le SNTRS-CGT a souhaité une réforme du Comité National qui lui permette d'être mieux adapté aux évolutions de la Recherche. Tel quel, nous l'avons défendu comme lieu de synthèse entre mise en oeuvre, prospective, bilan mais nous savons bien, nous ITA, les difficultés rencontrées pour nous faire entendre et faire prendre en compte celles de nos préoccupations qui sont sans aucun doute éléments constitutifs de l'analyse scientifique. **Nos carrières se traitent devant les CAP, mais notre environnement et nos conditions de travail relèvent du Comité National.** L'individualisation des modes d'évaluations depuis toujours utilisée pour les chercheurs oppose le poids de la coutume à une appréhension des conditions nouvelles d'exercice du travail de recherche. Nous pensons que, si la première reste nécessaire, nous ne pouvons plus nous passer de la seconde car c'est aujourd'hui une somme de qualifications et de niveaux de responsabilités complémentaires qui permet la réalisation de la majorité des projets scientifiques. Les réformes proposées tournent le dos à ces orientations.

UN MODE DE SCRUTIN RETROGRADE...

Les représentants syndicaux ont été exclus de la commission électorale. Un mode de scrutin rétrograde rétablit le suffrage censitaire. La composition de chaque section entérine une volonté élitiste : le corps des ITA n'est plus représenté que par 2 ingénieurs qui vont devoir parler très haut et très fort pour se faire entendre. La séparation entre "jury" et "séance plénière", résultat d'une interprétation volontairement étroite du statut de la Fonction Publique avait ouvert la brèche à l'éclatement de la cohérence des sections scientifiques. Aujourd'hui des groupes bien distincts, à niveau d'information et à rôle différent, seraient constitués : les jurys auraient la charge de tout ce qui concerne les chercheurs, les "séances plénières" traiteraient des formations et de la politique scientifique. Sachant interpréter la loi avec souplesse lorsqu'il s'agit d'elle (présente lors des jurys) la

direction veut dresser un carcan de règles qui juguleraient l'expression des personnels et au delà celle de la communauté scientifique et lui permettraient de renforcer le pouvoir de ses représentants, seuls présents partout.

NOTRE ACTION.

1) Le travail de suivi et de création des formations risque d'être immédiatement confronté aux réformes envisagées. Celles-ci voudraient rigidifier les structures de recherche autour de quelques thèmes au lieu de proposer des formes souples susceptibles de s'adapter aussi bien à des thèmes différents qu'à des partenaires différents, qu'ils soient sociaux ou industriels. Sur un fond de réduction budgétaire, elles voudraient ouvrir la voie à une redistribution des missions qui amputerait largement le CNRS.

Dans ce contexte nos élus feront tout pour préserver, avec les élus du SNCS-FEN, du SNESup-FEN et du SNPEN-FEN, la cohérence d'une recherche nationale étroitement articulée avec la production, riche de ses diversités thématiques et régionales et forte de ses ambitions tant au niveau européen que mondial. Les unités de recherche sont un des outils de cette politique.

* Ce projet amènerait le CNRS à garder responsabilité de direction et d'orientation dans un "noyau dur": les unités mixtes, associées avec l'Université, les grandes Ecoles ou d'autres partenaires. Proches des laboratoires nationaux précédemment envisagés, ces laboratoires d'excellence visent à concentrer sur quelques thèmes porteurs des moyens importants. Les formations propres qui ont constitué la base stratégique du CNRS se trouveraient relativisées comme de simples cas limites des unités mixtes.

* Dans les laboratoires associés, éléments dynamiques de la recherche, le rôle du CNRS serait réduit à l'évaluation et au soutien financier des projets. De nombreuses désassociations devraient permettre de faire passer chez les partenaires, et cela joue tout particulièrement pour l'Université, une bonne partie des moyens et des personnels du CNRS, pour un temps mis à disposition avant un abandon total.

* Enfin les groupements de recherche réuniraient les actuelles unités fédératives, GS, GRECO, RCP, etc.

Plus que jamais nos élus vont devoir veiller à ce que les liens nécessaires entre CNRS et Université, partenaire privilégié, se tissent dans le respect des missions spécifiques de chacun. Ils s'opposeront à toute mobilité imposée, qu'elle soit interne au CNRS ou entre deux organismes.

Soucieux de faire reconnaître que les évolutions technologiques ont entraîné un accroissement du rôle des ingénieurs et des techniciens et un développement du travail collectif, nos élus sont intervenus dans l'évaluation des unités pour, après consultation des personnels des formations concernées, faire prendre en

compte le travail de chacun. Cette modification des rapports de travail que nous mettons en évidence agit sur les chercheurs eux-mêmes en diversifiant leurs fonctions et concerne donc toutes les catégories de personnels. Mais il y a encore du chemin à parcourir pour faire accepter, par tous, l'idée que cette approche doit être partie intégrante de la réflexion sur les équipes. Nous nous y emploierons.

2) Le deuxième axe de travail des séances plénières est le **bilan-prospective**. En ce domaine il n'est pas certain que les discussions échappent toujours à des préoccupations corporatistes et querelles d'écoles. Il nous faut intervenir encore plus fermement pour que le mouvement des connaissances, qu'il soit national ou international, soit le fil conducteur réel des discussions. C'est avec le SNCS, le SNESup et le SNPCEN que nous nous sommes efforcés et que nous nous efforcerons d'en faire la ligne de force des travaux de chaque section scientifique.

Nous continuerons nos efforts dans cette voie, avec encore plus d'opiniâtreté, pour faire prendre en compte 2 thèmes qui sont au cœur de ce que doit être la réflexion du Comité National :

▫ L'**emploi** est directement lié à la mise en œuvre de la politique scientifique. On ne peut parler de l'un sans l'autre. Il est clair que la dynamique d'une discipline repose autant sur l'accroissement de ses chercheurs que sur celui de ses ITA. Or, en ce qui concerne ces derniers, non seulement il n'y a plus de recrutement sur poste stable, alors que se développe le recours aux TUC et aux contrats à durée déterminée, mais le solde est aujourd'hui négatif: 315 postes sont supprimés au budget 1987 tandis que d'autres sont gelés (50 % des postes d'administratifs, 25 % de ceux d'ingénieurs). Pourtant l'effort de recherche passe par le déploiement de nouvelles techniques dont la sophistication croissante fait appel à des compétences de plus en plus élevées. Il ne saurait se passer de sang neuf qu'il s'agisse des personnels techniques ou des chercheurs. C'est pourquoi nos élus **défendront l'emploi statutaire**, seul capable de permettre le développement des disciplines et leur irrigation par de nouveaux métiers.

▫ Ces évolutions technologiques et les mouvements transversaux qui conduisent des secteurs comme les sciences de l'Homme ou les sciences de la Vie à rechercher des concepts et des méthodes mis au point ailleurs impliquent, dans chaque section, une réflexion et une mise en œuvre de programmes de **formation** pour les personnels techniques en place adaptés au développement différencié des disciplines. La formation des personnels doit être réfléchie comme l'outil d'une recherche de qualité. Cela suppose d'abord que l'on sorte d'une conception instrumentale qui réduit les ITA à de simples moyens de recherche. Cela demande, ensuite, que la formation soit réfléchie et fasse l'objet d'un rapport au même titre que la conjoncture, le programme d'un colloque ou d'un congrès.

QUELS ELUS ?

C'est dans un contexte difficile que nos élus, qui représenteront et défendront toutes les catégories de personnels, vont aller au Comité National. Mais nous ne saurions être absents d'une instance alors que prévalent élitisme, autoritarisme, absence de concertation, anti-syndicalisme. Parce que nous sommes **les garants de la démocratie** nous ne laisserons pas le champ libre à ceux qui souhaiteraient tant nous voir absents et nous seront présents partout où se jouent le devenir de l'organisme, la vie des personnels. Parce que les perspectives ouvertes par la direction aggraveraient considérablement la situation des personnels, s'ajoutant au contentieux revendicatif déjà lourd, nous nous opposerons à cette politique en faisant avancer notre réflexion, nos analyses, en défendant, avec les élus de la plateforme, des structures collectives comme chacun des individus qui les composent. C'est à dire que nous mènerons de la même façon, comme nous l'avons toujours fait, les batailles de fond et la défense systématique des intérêts de chacun.

Nous avons développé une pratique qui nous a permis d'élaborer, avec les personnels concernés, des analyses et des propositions lors de l'examen de leur laboratoire. Nous avons pour cela obtenu les moyens de mener à bien cette responsabilité. Nous refusons de revenir en arrière et, au contraire, nous ferons tout pour renforcer cette pratique afin que les personnels soient associés à tous les travaux du Comité National.

Nous n'oublions pas non plus que **nos élus seront amenés à participer aux jurys de concours**. Ils auront de ce fait à veiller à la cohérence de la politique scientifique de la discipline telle qu'elle s'est dégagée des travaux de la section avec la politique de l'emploi telle qu'elle apparaît à travers les postes ouverts, qu'il s'agisse du lieu d'affectation du poste ou du niveau de qualification demandé. Ils s'appuieront sur cette double responsabilité de membre de jury et membre du comité national pour mieux faire avancer nos propositions en matière d'emploi, de formation.

C'est par la lutte que nous sommes entrés en 1968 dans l'histoire du Comité National. Des mesures réactionnaires et contraires au mouvement scientifique ont voulu nous en faire sortir en 1980 : nous les avons mis en brèche. Elles reviennent à la charge aujourd'hui.

Mais les élus SNTRS-CGT que les personnels se donneront représenteront toutes les parties prenantes du travail collectif qui se fait dans les unités de recherche. Ils mettront tout en œuvre, aidés en cela par l'action indispensable de chacun d'entre nous, pour que les ITA tiennent la place qu'ils doivent avoir dans l'élaboration d'une politique scientifique qui ne peut s'accomplir sans eux.

A PROPOS DES DECRETS RELATIFS AU COMITE NATIONAL (17 novembre 1986)

"Le Comité National n'est pas une instance de concertation sociale. C'est une instance d'évaluation et de prospective scientifique. J'ai donc dit aux syndicats: vous pouvez avoir des syndicalistes qui participent à ces instances mais les syndicats n'y participent pas en tant que tels" (interview du DG donné au journal Libération, 29 janvier).

Dans cette logique, *nous sommes exclus*, en tant que représentants syndicaux *de la Commission Electorale*. De ce fait nous ne pouvons intervenir sur la composition des listes et dénoncer des afflux de personnels qui, dans certaines sections, vont transformer des rapports de force. Nous sommes exclus de l'organisation des élections ce qui oblige à une multiplication des efforts d'informations et augmente les risques d'erreur.

Le mode électoral rétablit le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort, reste, mais surtout il impose un *scrutin censitaire*.

En ce qui concerne la constitution des listes, un premier texte a été rectifié 10 jours après afin que *les membres du corps électoral ne puissent être élus que dans le collège dont ils relèvent*. Ce qui veut dire que les chercheurs ne peuvent nous aider à compléter des listes dans les sections où nous sommes mal représentés. Signalons que les premiers textes ont oublié d'intégrer les Attachés dans le corps électoral, mais aucun rectificatif n'a été jugé nécessaire !

Le collège C n'a plus que 2 représentants au lieu de 4. A 4 sur 25, dans un contexte où nous avons l'espoir de faire avancer des choses, il n'était pas facile de faire prendre en compte les préoccupations des personnels techniques. Les 2 élus du collège C vont avoir à parler haut et fort pour se faire entendre dans un contexte qui ne nous est pas favorable.

Quoiqu'élus par tous les personnels techniques, *ces 2 représentants ne peuvent être choisis que parmi les ingénieurs*. Si la majorité des élus SNTRS-CGT était effectivement composée d'ingénieurs, les personnels avaient aussi choisi d'être représentés par des camarades qui, sans être ingénieurs, ont su intervenir aussi bien pour les défendre que pour participer à l'élaboration de la politique scientifique de leur discipline avec l'approche spécifique qui était la leur. Il y a là une vision volontairement élitiste du Comité National.

Enfin, si un élu est amené à ne plus siéger, la section, au lieu de prendre le suivant de liste, élit un nouveau membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature. Sur ce point, nous interviendrons pour que cette élection ne soit en fait que la désignation du suivant de liste.

A PROPOS D'UN PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE NATIONAL

Face aux projets de réforme du CNRS, l'opposition se manifeste dans toutes les catégories de personnels, des responsables aux techniciens. Elle revêt de ce fait un caractère plus latent que démonstratif, mais de toute façon constitue un obstacle évident.

Aussi est ce par "la bande" que FENEUILLE essaie de transformer les structures de l'organisme avec un "règlement intérieur" présenté aux syndicats le 22 janvier 1987. Son projet qui voudrait imposer un règlement là où il n'y en a jamais eu, pourrait bien être la première pierre d'une "réforme" sans décret aussi dangereuse que le projet de réforme oublié pour l'instant. La situation précédente permettait un fonctionnement évolutif. Le projet boucle tout mouvement des rapports de force. Par ailleurs, il impose, au détour des paragraphes, des éléments du projet général. Ainsi en est-il, par exemple, de "l'examen des demandes de contrats d'association".

Pour le SNTRS-CGT, c'est sur l'existence même de cette réglementation qu'il faut s'interroger.

En ce qui concerne le contenu du projet, on observe que le Directeur Général, chantre de la déréglementation, fait là un chef-d'œuvre de réglementation, rigidifiant le fonctionnement des sections dès qu'il s'agit de l'expression des personnels ou même de la communauté scientifique, mais par contre optant pour un assouplissement de l'interprétation lorsque lui-même est en jeu. C'est ainsi, par exemple, qu'il se donne le droit d'assister aux délibérations des jurys. Pour le reste, tout est fait pour que les sections du Comité National n'interviennent que sur des questions posées par la direction, avec, même là, un contrôle constant de l'administration, un refus de la transparence vis à vis de la communauté scientifique.

Ainsi des personnalités "désignées" par la Direction en raison de leurs compétences scientifiques, et non "souhaitées" par la communauté scientifique, sont invitées à participer aux séances par le DG "en accord avec" et non "sur proposition du" président de section. Autre exemple de l'esprit d'initiative qui est laissé aux membres des sections, article 12 du premier chapitre du projet, "les motions présentées avant la séance ou en cours de séance ne sont recevables que lorsqu'elles concernent une question inscrite à l'ordre du jour" lequel est fixé, article 3 du même chapitre, par le directeur général du CNRS...

Une section du Comité National devient une juxtaposition tellement complexe de groupes que 3 bureaux différents sont proposés pour veiller à ce que

chacun ne se mêle bien que de ce qui le regarde. Rappelons-nous que lorsqu'une interprétation volontairement étroite du statut avait en 1985 séparé un groupe jury de l'ensemble de la section, nous avons souligné qu'il s'agissait là d'une brèche importante ouverte dans la cohérence du Comité National. Les chercheurs n'ont alors pas mesuré, malgré notre cri d'alarme, toute la portée de cette brèche. Les projets de la direction voudraient faire, aujourd'hui, chose faite de cette partition. Ces groupes à composition variable ont des rôles différents et un niveau d'information différent. Il est évident qu'auraient la maîtrise du travail ceux qui seraient présents dans tous les groupes, c'est à dire les représentants de la direction. Ceux-là auraient, en effet, la cohérence dont nous parlions plus haut, sauf qu'au lieu d'être collective, celle-ci deviendrait cohérence personnelle et, de ce fait, instrument de pouvoir. Ce fonctionnement proposé est à mettre en parallèle avec le resserrement de la hiérarchie que l'on trouve dans le projet de réforme.

Nous, collège C, où nous retrouvons-nous ?

Si l'on considère qu'une section du Comité National est maintenant la juxtaposition d'un jury et d'une séance plénière, nos élus seront plus membres d'une séance plénière que du Comité National dont une partie importante des travaux leur est interdite. C'est une vraie dénaturation de la composition et du rôle du Comité National.

Pour ces séances plénières, deux axes de travail sont définis :

➤ Evaluation et examen des programmes de recherche et des unités de recherche ainsi que de leurs "ressources humaines", nouvelle formule qui ne devrait pas manquer de nous interroger. C'est à dire le suivi des formations à examen, à renouvellement ou en création.

➤ Analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et de ses perspectives d'évolution pour chaque discipline.

ETRE PRESENT.

Dans un tel contexte, il est certain que quelques camarades pourraient s'interroger sur le bien-fondé de notre présence dans cette instance. A ceux-là des réponses peuvent être faites.

Tout d'abord, souvenons-nous que, lorsque le Comité National a été créé, nous n'y étions pas. Ce n'est qu'en 1968 que les ITA y sont entrés et ils n'étaient alors qu'observateurs. Nos luttes ont transformé la nature de cette présence et nous ont permis d'y être à part entière. En 1979 une marche arrière était accomplie

par un gouvernement de droite. Souvenons-nous des manifestations que nous avons conduites contre une organisation de la recherche dont nous ne voulions pas. 1981 faisait revenir toutes les catégories du collège C avec l'espoir de mener, dans cette instance, des actions à la hauteur de nos objectifs. Un nouveau recul intervenait dès 1985 avec une interprétation étroite des textes qui séparait jury et séance plénière. Aujourd'hui, de nouveau, on veut nous faire reculer en nombre et en droit d'intervention. Le but de cet historique est de souligner que rien n'est jamais définitivement acquis et qu'il nous revient de faire évoluer les choses. Non seulement en intervenant avec le SNTRS-CGT sur tout le champ de nos revendications car ce qui se passe au CN n'est possible que dans un contexte général. Mais c'est aussi dans chaque section que nos élus vont devoir avancer nos propositions, occuper tout l'espace qui leur est autorisé, grignoter les terrains décrétés interdits. Nous ne pouvons laisser le champ libre à ceux qui auraient tant de plaisir à nous voir absents. Ce d'autant plus que nous avons des choses à faire et à dire :

- Nous sommes d'abord les garants de la **démocratie** et d'un fonctionnement démocratique de l'organisme auquel nous appartenons. Même si nous estimons qu'il y a un univers entre ce que nous voudrions et ce qu'on nous impose. Nul ne saurait nous faire taire et nous serons toujours, en cette instance comme ailleurs, des vecteurs de la transparence.

- Sur les thèmes qui nous sont ouverts nous défendons des propositions qui devraient nous permettre, en tout cas dans ces séances plénières, d'enrichir le débat de notre approche spécifique et permettre, de ce fait, que les personnels techniques se sentent réellement concernés par le CN. N'oublions pas que, si nos carrières dépendent des CAP, nos affectations et nos conditions de travail dépendent du CN.

Pour les formations, c'est la nécessité d'une évaluation collective du travail. Cela implique d'abord d'impulser, avec les élus de la plateforme, un changement des habitudes. Celles-ci ne faisaient, jusqu'à présent, intervenir qu'une somme d'évaluations individuelles des chercheurs sans que cela donne lieu à une synthèse et en ne prenant que rarement en compte le travail des personnels techniques. Cela implique aussi que les élus C participent de façon systématique aux rapports faits. Pour la prospective, c'est la volonté que soit traités, dans la cohérence d'une analyse globale de la discipline, les problèmes de l'emploi et de la formation. Cela implique que nos élus réclament les moyens de travailler sur ces questions. La diffusion des résultats sous forme de rapports devrait permettre à chacun d'apprécier les choix faits par les directions

scientifiques dans les propositions présentées par le CN.

Notre programme met en évidence ces propositions.

- Il ne faut pas oublier non plus que des élus du collège C sont *présents dans les jurys de concours*. Ne pas aller au CN, c'est ne pas être présents dans ces jurys et ça, les personnels ne le comprendraient pas.

- Enfin, au delà de la défense d'une certaine idée de la recherche et de ses structures de mise en oeuvre, nous devons *défendre les ITA partout où il est question d'eux*, que ce soit au sein d'un débat de politique générale (emploi, formation,...) ou d'une discussion de cas particuliers (désassociation d'unité, suppression d'une équipe entraînant des mutations, ...)

AU SUJET DE LA SUSPENSION DU CN.

Lors de la suspension du CN, nous avons indiqué qu'il existait d'autres possibilités de traiter politiquement l'arrêt du Conseil d'Etat. Nous avons souligné que le choix de cette mesure portait atteinte à l'ensemble du potentiel national de recherche, allait à l'encontre des besoins sociaux et culturels, des nécessités de développement technologique et industriel du pays.

Nous avons bien vu à quel point nous avons raison quant aux conséquences sur le devenir de notre organisme et sur la vie quotidienne des personnels.

Nous avons aussi raison sur le plan juridique. Nos luttes, (souvenons-nous, en particulier, de l'ampleur de la manifestation de juin), ne sont pas totalement étrangères au fait que le Conseil d'Etat sur les recours présentés par nos camarades du SNCS, a jugé que la demande d'annulation du syndicat autonome des médecins ne valait que pour les sections du secteur des sciences de la vie concernées par la biologie animale, (23 / 25, 27 / 32). Il a, par ailleurs, annulé la décision du ministre de suspendre les travaux du Comité National, estimant qu'il s'agissait d'une interprétation abusive qui porte atteinte au principe d'autonomie de l'organisme. D'autre part il a estimé illégal la précarisation de l'emploi affiché alors même que se met en oeuvre le statut.

C'est pourquoi nous avons demandé que reprennent immédiatement, là où ils s'étaient arrêtés, les travaux du Comité National de 1986.

*Dans
Chacun
des
Secteurs ...*

SCIENCES PHYSIQUES POUR L'INGENIEUR.

Les laboratoires du départements sont fortement immergés dans le tissu universitaire; l'effectif chercheurs CNRS et hors CNRS est supérieur à celui du MPB ou Chimie et pourtant il ne représente que 7,4 % du budget du CNRS, soit moins que ces précédents départements. Malgré des espoirs nés de l'interaction du secteur avec plusieurs programmes mobilisateurs (Filière électronique, Matériaux, ...) *aucune croissance différenciée du secteur n'a été impulsée*. Seul l'emploi chercheur a bénéficié d'une croissance de postes en 83 / 84. Malgré un effort en 85 / 86 sur le mi-lourd, les équipements restent insuffisants. Enfin la séparation des centres de calcul et du SPI, si elle permet d'éviter des confusions, a pour effet d'éloigner ces centres des travaux du Comité National.

Les élus ont joué leur rôle dans l'évaluation des laboratoires et il faut souligner qu'ils ont eu les moyens de le faire en allant sur le terrain pour élaborer des propositions avec les personnels concernés. C'est ainsi qu'ils sont intervenus lors de la reconversion de l'atelier de prototypes de Meudon, dans la restructuration de l'IMAG. Ils refuseront tout retour en arrière quant à cette mise en oeuvre de leur responsabilité. Leur participation à l'élaboration des orientations de la discipline est, aujourd'hui, rendu plus difficile par notre éviction des jurys d'admission car l'audition des entrants rend compte de thèmes nouveaux qui émergent. On peut aussi ajouter que la présence des ITA assurait une plus grande transparence des débats qui mettent en concurrence pour le recrutement des sous-disciplines ou des écoles.

Les élus soulignent les difficultés qu'ils ont rencontrées à faire prendre en compte une réflexion sur l'emploi dans le secteur. C'est pourtant plus nécessaire que jamais car une enquête qu'ils ont effectuée montre que certains laboratoires vont être complètement vidés par les départs à la retraite dans les prochaines années.

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ.

Dans la suite du colloque National sur la Recherche, ce secteur "sinistré", bénéficiait d'un rapport spécifique qui mettait à plat les insuffisances comme les avancées de chacune des grandes disciplines. Le Directeur scientifique tentait de réaliser ces grandes orientations. Il développait une politique incitative diversifiée s'appuyant sur des axes stratégiques (Travail, Monde contemporain, Patrimoines, Communication). Il favorisait l'interdisciplinarité (PIRTEM, Santé,...) et des formes souples de collaborations transversales plus thématiques. Il amorçait un rééquilibrage des différentes disciplines; il restructurait les laboratoires afin d'assainir des situations difficiles (CEDRASEMI, GSMH, Hémostylogie,...), de créer ou de renforcer des concentrations autour de moyens jugés d'autant plus nécessaires que le secteur voyait s'accélérer la sophistication des techniques dans presque toutes les disciplines (IRESKO, CRA, IREMAM,...). Il rééquilibrait les rapports Paris / province s'appuyant sur des accords régionaux (PACA,...). Il s'efforçait de doter la documentation des équipements adéquats et tentait de trouver des solutions au problème des publications. Il intervenait sur l'environnement en mettant en place une politique immobilière, un des points noirs du secteur.

Ce souffle ambitieux s'est haïté autant au corporatisme de certains groupes qu'à une absence de rigueur administrative. Puis les restrictions budgétaires, l'absence de créations de postes techniques ont obligé la Direction à gérer des compromis qui dénaturaient les objectifs premiers. Ainsi les instituts fédératifs comme l'IRESKO ou l'IFRESI n'ont pas vu se réaliser les ambitions de leur projet en raison d'une confusion entre les principes d'association sur programme et les solutions aux difficultés matérielles des laboratoires. D'autre part la souplesse des structures favorisées entraînait un désaisissement du Comité National quant à la maîtrise des mises en œuvre et des orientations.

La nouvelle direction tourna ouvertement le dos à ces orientations. Seule la préoccupe la mise en adéquation des structures avec les projets gouvernementaux et des moyens réduits et elle annonce "une meilleure focalisation" sur des missions revues en baisse.

En ce qui concerne les ITA un gros effort de clarification des métiers dans ce *secteur en pleine mutation technique* a été entrepris lors du suivi de carrière; Il reste encore beaucoup à faire pour que la situation soit satisfaisante et nos élus auront à poursuivre l'effort de clarté entrepris en s'appuyant sur le vécu des laboratoires. Ce sera un élément important de leur approche d'une réflexion sur l'emploi dans un secteur en pleine transformation technique. Le très lourd contentieux revendicatif (déclassement, mi-temps, ...) ne relève pas toujours directement de leur champ d'action mais ils auront, sans doute, à intervenir plus que jamais sur les mouvements de personnels si la direction met en œuvre, comme elle l'entend, ses redéfinitions d'association (Université,...).

TERRE - OCEAN - ESPACE

La sophistication croissante des appareils et des techniques ainsi que les coûts élevés qu'elle entraîne, évalués en dollars, favorisent, tout particulièrement dans le spatial, le *développement des opérations internationales* (TCFH, IRAM, EISCAT) dont le champ d'exploitation est, selon la direction, "ouvert au delà de l'horizon du prévisible". L'eupéanisation peut se faire sur le territoire français, comme cela est envisagé pour la construction d'un radiotélescope à Grenoble.

Mais en contre partie les derniers et parfois récents grands investissements nationaux ne sont rentabilisés qu'"aussi longtemps qu'ils ont la capacité de produire des résultats scientifiques de premier plan", niveau évalué par ceux-là même qui favorisent les orientations internationales et généralement hors Comité National. Nos installations sont de ce fait menées en direction d'une mort à plus ou moins long terme (Pic du Midi, site de Calern, ...) avant même parfois d'avoir été réellement rentabilisés.

La présence des ITA dans les commissions a certainement favorisé la circulation d'informations tant sur la vie des laboratoires que les choix scientifiques, les contraintes budgétaires ou l'importance des programmes scientifiques au sein de la communauté nationale. Par contre nos élus n'ont pu imposer la moindre amorce de réflexion collective sur l'évolution du corps des ITA alors que la direction fait sans concertation, une analyse et des propositions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont, pour certaines, sujettes à discussion : le nouveau statut apparaît mal adapté à la bonne gestion de la recherche et en particulier ne permet pas des carrières de nature à attirer les meilleurs candidats. Le manque d'ingénieurs et de techniciens, le manque de certains spécialistes ne sauraient être compensés ni par le faible nombre d'emplois dégagés ni par la formation permanente; il faudrait donc *encourager les départs anticipés à la retraite et favoriser les emplois à temps partiels*.

C'est aux nouveaux élus qu'incombera la tâche de contrôler les diverses opérations qui doivent compenser l'insuffisance des moyens, fermetures d'instruments, mutations, ... Les lieux privilégiés pour expérimenter ces pratiques seront les observatoires où les effectifs d'ITA sont considérés comme pléthoriques, ceux où les qualifications sont jugées inadéquates. Ces décisions risquent fort d'être prises dans le plus total mépris de la démocratie et de la transparence.

Nos élus devront tout mettre en œuvre pour être présents en investissant non seulement les champs d'actions qui leur sont laissés mais tous les groupes de travail et les lieux où se traiteront des problèmes qui de façon directe ou indirectes mettent en jeu les personnels techniques, leur environnement et leur conditions de travail.

MATHEMATIQUE PHYSIQUE DE BASE

-Le département MPB est un secteur de plus en plus marqué par le poids des très grands équipements (TGE), situation qui s'est aggravée avec la prise en charge totale par le CNRS du LURE et le développement des grands instruments européens comme le nouveau synchrotron (ESRF) de Grenoble. Il en résulte une mobilisation importante des moyens budgétaires, la ligne TGE représente en 1987 34 % du budget hors personnel du département. La conséquence de cette situation est un équilibre de plus en plus difficile à maintenir avec les moyens consacrés aux laboratoires et l'on peut se demander si la recherche expérimentale en physique pourra continuer à se faire dans de bonnes conditions à la fois dans les laboratoires et autour des grands instruments.

Par ailleurs le département a placé la création de postes d'ITA en dernière priorité après le recrutement des chercheurs et le budget, mettant en avant une politique volontariste de redéploiement. Compte tenu des contraintes liées en particulier au LURE, le bilan global est un affaiblissement du soutien technique des laboratoires.

Les élus ont insisté pour que les commissions soient régulièrement informées sur le mouvement des postes à l'intérieur du secteur comme sur la politique de l'emploi ITA mis en oeuvre (affectation, carrière). Leur participation concrète aux travaux des commissions comme rapporteur, lors de l'examen des formations, a permis de faire prendre en compte le rôle des personnels techniques dans l'activité collective de recherche, de mettre en avant les besoins des laboratoires en postes comme en qualifications d'ITA, de contribuer dans les cas de restructuration à la recherche de solutions satisfaisantes pour tous.

Le contexte est maintenant moins favorable; il peut conduire à une parcellisation des tâches et à une mise à l'écart des ITA qui seraient contraire à l'intérêt d'un secteur scientifique dont l'activité expérimentale est très importante, comme à celui des personnels qui en sont les acteurs indispensables. Nos élus devront s'affirmer comme membres à part entière ayant une compétence spécifique pour participer à l'évaluation de l'activité de recherche comme à la réflexion de prospective qui ne peuvent se faire indépendamment de l'évolution des connaissances et des savoir faire scientifiques et techniques.

Les mathématiques devront être l'objet d'une attention particulière pour que la restructuration envisagée par le CNRS n'aboutisse à une déstabilisation ou un affaiblissement d'une discipline pour laquelle la France occupe le troisième rang dans le monde.

PHYSIQUE NUCLEAIRE ET CORPUSCULAIRE.

Alors que la physique nucléaire et corpusculaire se développe considérablement aux USA, Japon, Chine populaire, RFA, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, elle est en France désignée comme une *discipline à réduire*, tant au CNRS qu'au CEA qui affiche priorité des objectifs militaires. Leader européen en ce domaine, la France est en passe de céder sa place à la RFA.

En effet, l'avenir est compromis par ces choix de regression budgétaire ainsi que par l'absence de renouvellement des personnels, qu'il s'agisse des ITA, des chercheurs ou des enseignants. C'est aussi les transferts de technologie vers l'industrie (souvent insuffisamment valorisés) qui pourraient être remis en question, les restrictions budgétaires conduisant à préserver le fondamental.

Ces orientations sont à mettre en relation avec le développement d'une excessive centralisation européenne particulièrement sensible en physique des particules sans que ne soient évoquées d'autres alternatives. Cela a pour résultat de marginaliser le Comité National de l'élaboration des grandes orientations scientifiques.

Le choix avait été fait, en physique des particules de ne plus construire de grands accélérateurs nationaux. Ces orientations interviennent maintenant en physique nucléaire après la mise en place de laboratoires nationaux (GANIL, Saturne,...). Aussi les Hollandais vont-ils bénéficier de la machine à protons française. Il convient d'ajouter que le Vivitron n'est pas assuré de la totalité du financement nécessaire.

L'appareillage expérimental s'est nettement sophistiqué. Des techniques avancées et un traitement élaboré des données ont été développés. Il en résulte que les expériences associent de plus en plus laboratoires et équipes et obligent les personnels à intervenir loin de leur lieu de travail habituel.

L'IN2P3 continue d'exister tel qu'en l'état au sein du CNRS.

Grâce à l'intervention de nos élus, les questions de politique du personnel et leur mise en rapport avec les objectifs scientifiques ont été assez systématiquement pris en compte. Il faut noter que l'opération LURE-Super ACO a entraîné le transfert de 10 % des effectifs de Physique nucléaire et corpusculaire vers d'autres secteurs. Pourtant un véritable effort a été fait pour maintenir et développer le potentiel technique (plan de développement de CAO et EAO, mise en place d'équipes de cryogénie, ...). Une prospective de l'utilisation du potentiel ITA dans le secteur a été entreprise par la Direction. Il convient d'être attentif aux choix qui seront fait.

Signalons l'intégration dans un corps de fonctionnaire des CPN devenus TPN. Le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN s'engagent ensemble dans ces élections, présentant dans les 2 sections des listes communes et un même programme.

quelques informations chiffrées ...

Répartition des moyens par mode d'action

Bilan 1986

5 Février 1987

en millions de francs NI

	SOUTIEN DE BASE DES LABORATOIRES					ACTIONS D'INTERVENTION SUIV PROGRAMME DU ACTIONS INCITATIVES					EQUIPEMENTS MI-LEUDRS					MOYENS DES LABORATOIRES						
	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total		
	1986	1986	en DM	en DM		1986	1986	en DM	en DM		1986	1986	en DM	en DM		1986	1986	en DM	en DM			
Physique Nucléaire																						
I.N.2.P.3.	169 030	13 726	1 900	1 020	148 996	510				510	0 650	861			203	798	158 160	16 565		1 900	203 167 495	
M.P.B.	101 030	0 926	653	1 027	98 436	9 152	6 370	1 281		522	6 587	9 264			2 523	11 769	119 698	13 296	1 281	653	6 079 112 010	
S.P.I.	80 084	11 111		69 574	19 191	2 274	764	518		1 175	19 427	20 161			87	23 228	120 018	13 318	764	518	1 262 109 226	
Chimie	125 934	5 790	775	569	121 427	11 027	8 281	791	5 427	0 038	17 812	15 397	3 271	237	870	13 105	153 159	17 352	791	6 397	2 027 152 628	
I.O.A.E.	76 376	6 363	12	64	68 093	6 216	4 157	365	258	1 370	9 366	5 681	1 664		52	6 359	85 091	6 010	365	271	1 935 01 817	
I.N.S.U.	31 761	6 773	5 948	2 565	35 527	18 765	7 546		593		11 814	12 252	2 688			14 903	62 740	9 612		6 538	2 565 62 282	
Sciences de la vie	218 090	6 900	0 280	341	206 611	28 464	24 499	1 715	1 310	131	7 121	16 074	5 400		1 305	9 799	331 648	36 999	1 715	5 560	1 774 303 531	
S.H.S.	91 920	9 110		83	82 907	12 854	2 610	615	1 566	1 031	13 427	1 680	359		435	3 556	108 263	12 079	615	1 566	1 566 1 519 99 889	
TOTAL DEPARTEMENTS	943 678	66 672	13 328	7 225	877 566	106 583	88 336	5 535	9 689	12 217	86 080	88 766	9 097	237	5 942	85 080	1 139 427	128 1 56	5 535	23 236	25 376 1 039 464	
P.I.R.	2 036	116		2 201	30 233	3 689		16 560	1 479	44 573	5 220	372			0 088	37 089	0 8			16 560	1 479 51 761	
Moyens de calcul (CNRS IN2P3)																						
D.V.A.R.					45 936	2 697		385	3 567	67 191						45 936	2 697		385		3 567 67 191	
I.S.I.	62 654	3 620	151		59 186	11 136	3 915		0 600	3 364	19 263					73 791	7 535		0 831	3 364	78 453	
D.R.C.I.					34 658	1 981			3 671	36 302						34 658	1 981			3 671	36 302	
Affaires régionales					434				64	479						434				64	479	
TOTAL AUTRES ACTIONS	62 654	3 620	151		59 186	12 657		12 672	6 975	103 237						154 680	12 199			12 657	6 975 162 423	
TOTAL ACTIONS SCIENTIFIQUES	1 006 332	70 411	13 479	7 225	999 064	129 381	89 588	5 535	18 691	20 641	233 870	93 586	9 489	237	5 942	103 136	1 140 678	140 678	5 535	24 607	33 028 1 283 628	

en millions de francs NI

	MOYENS DES LABORATOIRES					TRES GRANDS EQUIPEMENTS					TOTAL					OPERATIONS IMMOBILIERES*						
	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total	Budget	Actual.	Fonds	Réserve	Total		
	1986	1986	en DM	en DM		1986	1986	en DM	en DM		1986	1986	en DM	en DM		1986	1986	en DM	en DM			
Physique Nucléaire						10 100	140			9 950	10 100	150			9 950							
I.N.2.P.3.	158 160	14 564	1 900	2 020	167 495	94 000	8 768		593	85 824	232 160	23 353		1 900	2 610	233 313	860				860	
M.P.B.	119 698	13 296	1 281	653	112 810	63 728	4 174	13 766		65 810	183 226	17 468	1 281	13 296	4 874	158 620	6 303	2 550	1 281		2 250	
S.P.I.	120 018	13 318	764	518	1 262	109 226	8 178	784		7 395	128 196	14 121	764	518	1 262	116 621	5 880				6 880	
Chimie	153 159	17 352	791	6 397	152 429	26 556	1 368			25 188	179 715	18 738	791	6 397	9 427	177 612	8 410	593			7 813	
I.O.A.E.	86 091	6 850	365	271	1 936	81 812				86 091	6 850	365	271	1 936	81 812	4 670	3 400	2 530			3 820	
I.N.S.U.	62 740	9 612		6 538	62 282	36 322	7 775			68 548	139 113	17 382			6 538	2 560	130 830	9 612	4 216		5 428	
Sciences de la vie	331 648	36 999	1 715	5 560	1 774	303 531	19 087	1 486		17 601	350 535	28 486	1 715	5 560	1 774	321 130	4 760				4 760	
S.H.S.	108 263	12 079	615	1 566	99 889					108 263	12 079	615	1 566	1 519	99 889	7 250		2 100			9 350	
TOTAL DEPARTEMENTS	1 139 427	128 1 56	5 535	23 236	25 376	1 039 464	297 978	24 508	13 766	593	200 316	437 399	168 038	5 535	9 489	25 984	329 778	47 070	10 751	3 110	1 40 156	
P.I.R.	37 089	0 172		16 560	1 479	51 761				37 089	0 172		16 560	1 479	51 761							
Moyens de calcul (CNRS IN2P3)						120 236	33 000			120 236	120 236	33 000			120 236	33 000						
D.V.A.R.	45 936	2 697		385	3 567	67 191				45 936	2 697		385	3 567	67 191							
I.S.I.	73 791	7 535		0 831	3 364	78 453				73 791	7 535		0 831	3 364	78 453	63 750	6 300	2 530			99 980	
D.R.C.I.	34 658	1 981		3 671	36 302					34 658	1 981		3 671	36 302								
Affaires régionales	434			64	479					434			64	479								
TOTAL AUTRES ACTIONS	154 680	12 199		12 657	162 423	153 236				153 236	12 199			12 657	162 423	63 750	6 300	2 530			99 980	
TOTAL ACTIONS SCIENTIFIQUES	1 332 136	140 678	5 535	32 897	33 828	283 628	451 283	24 508	13 766	593	413 548	1 783 342	168 980	5 535	10 019	34 418	439 178	111 557	17 081	5 620	1 600 116	

.. hors libération Marne la Vallée
.. hors réajustement fonds de roulement pour compensation annulation

SCIENCES DE LA VIE

Notre dernier mandat s'est déroulé dans la suite du Colloque national pour la Recherche et de la LOP. Cela s'est traduit, pour les sciences de la vie, par une augmentation des moyens financiers, la mise en place du programme mobilisateur "Biotecnologies", du programme interdisciplinaire "Medicaments", ainsi que par de nombreuses ATP. Des accords de convention ont été passés avec l'INSERM, l'INRA, l'ORSTOM, l'IFREMER comme avec le Ministère de l'Education Nationale.

Mais, passé l'euphorie du début, les promesses ont du mal à se concrétiser: la direction scientifique gère au mieux les réductions budgétaires et diminue ses dépenses. Elle restructure à Strasbourg au CEB ou est passée une convention avec l'INRS, à Orléans au CSEAL; à Gif au Phytotron; à Marseille fermeture du CREPAL. Elle diminue le nombre des laboratoires propres. l'IRSC est transformé en groupe de laboratoires et les services généraux rattachés à l'AD disparaissent.

Fin 85 un nouveau directeur met en place une nouvelle politique. Il affirme son pouvoir décisionnel face au rôle consultatif des instances. Le Comité National est, de plus en plus, mis devant le fait accompli.

Pendant ce mandat nous avons eu à intervenir dans des laboratoires où le CNRS avait laissé pourrir des situations. En accord avec le SNCS nous nous sommes imposés comme rapporteurs partout où il y avait des ITA. De ce fait nous avons discuté dans ces laboratoires avec les personnels et dans la mesure du possible nous avons pris en compte leurs revendications. Il a fallu trouver des solutions satisfaisantes tant dans les cas de restructurations (CEB, CSEAL...) que dans les cas de suppressions d'aides individuelles. On peut préciser que les solutions adoptées comme satisfaisantes n'étaient pas forcément celles qui nous convenaient mais simplement les moins catastrophiques compte tenu des situations.

Notre mandat a été écourté par la suspension des travaux du Comité national. Parallèlement, les crédits ont été diminués, les ATP supprimées et, devant les difficultés financières, les laboratoires se tournent de plus en plus vers des crédits privés (ARC qui, entre autre, mène campagne pour financer SDR) boursiers par an, LNK...) ce qui a, bien sûr, des conséquences sur les orientations scientifiques.

Dans le mandat à venir il n'y aura plus que 2 élus des ITA pour le même nombre de laboratoires, avec un accès à l'information plus difficile puisque nous sommes exclus d'une partie de la session, et dans un paysage moins favorable. La suppression du Conseil de département renforcerait le pouvoir de la Direction et nous rendrait plus difficile l'élaboration de synthèses. Malgré cela nous devons être présents pour répercuter un certain nombre d'informations et nous opposer à toute dégradation de notre environnement et de nos conditions de travail.

CHIMIE

La chimie se trouve à l'intersection de MPB-SPI et des sciences de la vie. Il en résulte une situation *inconfortable et dangereuse pour son identité*, marquée aussi par les grandes catastrophes où elle est impliquée. D'autre part des distortions sur les moyens budgétaires et humains (chercheurs, BDr, ITA) accordés aux divers départements entraînent des *sollicitations centrifuges* vers les secteurs voisins plus attractifs. Il en résulte des départs de chercheurs, des remodelages importants de certaines unités, des problèmes individuels d'ITA. Face à cette situation la chimie se doit de trouver une nouvelle identité dans un comportement imaginaire. A travers sa vocation à développer la recherche fondamentale, elle doit cultiver au maximum ses possibilités de relation avec les autres secteurs de la connaissance; elle doit poursuivre la valorisation de ses travaux en multipliant et en intensifiant les interactions entre secteur public et privé, en particulier sur les axes prioritaires tels que matériaux nouveaux, agrochimie, agroalimentaire et santé; cela passe par le maintien et l'élargissement de ses relations avec l'industrie notamment au travers de liens contractuels et de la formation d'ingénieurs par et pour la recherche.

Au début de ce mandat, la représentation ITA a bénéficié d'une réelle prise en considération et s'est trouvée associée aux activités du Comité National sans discrimination, situation qui est l'aboutissement de revendications et d'actions concertées menées par des élus décidés à participer de pleins droits aux travaux des commissions. En particulier en tant que rapporteur sur des dossiers de formations, présents dans les comités de direction, membres des jurys d'admissibilité, représentants dans les sections horizontales, associés à des missions d'information ou de conciliation.

Mais notre champ d'activité se heurte aux limitations des moyens et des effectifs. Ainsi avons-nous obtenu que les besoins en ITA exprimés par les formations soient examinés par les sections et que les priorités soient définies en toute transparence. L'absence de création de poste amenait la direction à décider seule des quelques choix qu'elle pouvait faire. Comme dans tous les secteurs, la création d'un charge de mission ITA a permis des coopérations déterminantes sur des problèmes individuels et favorisé la circulation d'informations plus générales. En Chimie, comme ailleurs, les aides individuelles ont été résorbées avec l'élaboration de solutions satisfaisantes de gré-à-gré, de même que les problèmes induits soit par des disparitions ou des restructurations de laboratoires.

La mission d'information de l'élu, sa médiation, sont toujours des éléments positifs, parfois déterminants. C'est pourquoi il est fondamental de regagner le terrain perdu si l'on veut maintenir un fonctionnement transparent du CNRS.

Liste des candidats du SNTRS-CGT

(en l'état au 11. 3. 87)

SECTION 01 PHYSIQUE NUCLEAIRE	CLAPIER François ERNWEIN Roland (SNPCEN-FEN)
SECTION 02 PHYSIQUE DES PARTICULES	RENARD Marc (SNPCEN-FEN) MATRICON Pierre
SECTION 03 MATHÉMATIQUE ET MODELES MATHÉMATIQUES	JACOBZONE Monique GSCHWENDTNER Marie Thérèse
SECTION 05 PHYSIQUE ATOMIQUE, PHYSIQUE MOLECULAIRE	PLANTARD Joël VALADIER Fernand
SECTION 06 PHYSIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE, PHYSIQUE DES SOLIDES	FONDÈRE Jean Pierre PERRIER Guy
SECTION 07 PHYSIQUE DE LA MATIERE CONDENSEE, CRISTALLOGRAPHIE	LAFFORGUE Jean PALMARI Jean Pierre
SECTION 08 INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE, SIGNAUX ET SYSTEMES	FRANCO Alphonse GOUYON Jean Paul
SECTION 09 GENIE ELECTRIQUE, PLASMAS, OPTIQUE, MICROELECTRONIQUE	SLUCKI Gérard BERRY Jean Paul
SECTION 10 GENIE MECANIQUE, MILIEUX DEFORMABLES ET ACOUSTIQUES	SCANDELLARI Bernard AMIRAULT Jean Pierre
SECTION 11 GENIE DES PROCEDES ET SYSTEMES REACTIFS, THERMIQUE	STEINMETZ Daniel MARCHISIO Jacques
SECTION 12 CHIMIE DE COORDINATION ET CATALYSE	PIQUARD Gérard BANCHET Jacques
SECTION 13 ELECTROCHIMIE, CINETIQUE ET PHOTOCHEMIE	DEMAY Jean PETIAUD Roger
SECTION 14 CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE DES MATERIAUX INORGANIQUES	WATTIAUX Alain BLANCHARD Monique
SECTION 15 CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE MOLECULAIRE ORGANIQUE	JEUNET André ZYLBER Nicole
SECTION 16 CHIMIE ET PHYSICOCHIMIE D'INTERET BIOLOGIQUE ET THERAPEUTIQUE	GOURCY JEAN CHABOT François
SECTION 17 PHYSICOCHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE	LAUREYNS Jacky ROUILLON Jean Claude
SECTION 18 ASTRONOMIE ET ENVIRONNEMENT PLANETAIRE	LE SQUEREN Claude MONTIGNAC Guy
SECTION 19 OCEAN ET ATMOSPHERE	PEJOUX Robert GUERIN Odile
SECTION 20 TERRE, HISTOIRE, STRUCTURE ET DYNAMIQUE EXTERNE	LARQUE Philippe RIOLLET Guy
SECTION 21 TERRE : PHYSIQUE, CHIMIE ET DYNAMIQUE INTERNE	GERMANIQUE Jean Claude THUIZAT Robert
SECTION 24 GENETIQUE ET BIOLOGIE CELLULAIRE MICROBIOLOGIE	BELAICH Anne ROSSIGNOL Michèle
SECTION 25 BIOLOGIE DES INTERACTIONS CELLULAIRES	NULLANS Gérard DEVILLIERS Ginette
SECTION 27 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUE EXPERIMENTALE	MALARTIC Georges ALVINERIE André Paul

ESCALIER Dominique
MARTINEZ Didier

DERNIERE MINUTE : SECTION 04 Physique théorique

SECTION 29 PHYSIOLOGIE ANIMALE	BOUDINOT Michel DREYFUS Edouard
SECTION 30 PSYCHOPHYSIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE	JACQUET Anne Yvonne PAGNI Simone
SECTION 32 BIOLOGIE DES POPULATIONS ET DES ECOSYSTEMES	LACAZE Bernard GAUTIER Nicole
SECTION 34 SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE	KIEFFER Annick DONZEL André
SECTION 35 GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT DE L'ESPACE	POUYLLAU Daniel LEJEUNE Claire
SECTION 36 SCIENCES DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION	LANG Christian GUEGAN Jean Claude
SECTION 37 SCIENCES DU DROIT	KHAIAT Lucette HONNORAT Catherine
SECTION 38 SCIENCES DU POLITIQUE	FOURDAN Noël REGNIER Jean Jacques
SECTION 39 LES MONDES DE L'ANTIQUITE CLASSIQUE	ALLENBACH Jean TROUSSON Dominique
SECTION 40 PROTOHISTOIRE, MONDES GALLO-ROMAINS ET MEDIEVAUX	POUPET Pierre BUCHET Luc
SECTION 42 SCIENCES DU LANGAGE	PAFIN Marc JEJCIC Fabrice
SECTION 43 LITTERATURE, LANGUES ET CULTURES FRANCAISES ET ETRANGERES	MONMARTE Danièle USSELMAN Marie Madeleine

POUR LES SECTIONS, -22-23-26-28-31-33-41-44, la liste des candidats n'est pas encore complète à l'heure où nous mettons sous presse. POUR LA SECTION 45, le SNTRS est dans l'impossibilité de présenter de candidats.

Modèles de vote

Décret n° 86-1191 du 17 novembre 1986 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique

Art. 1^{er}. -

- deux par le collège électoral C au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans chacune des listes les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation. Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal au nombre des sièges à pourvoir.

• Il est important de voter dans les temps sans rature ni panachage.

Les dates

COLLEGES B et C
=====

19/03/87 : 17h00 : Clôture des candidatures B et C.

20/03/87 : 14h00 : Examen par la Commission Electorale.

17h00 : Date limite fourniture matériel électoral.
15 Quai A. FRANCE PARIS 7ème -

Du 23/03/87 : Envoi du matériel Electoral.
au 27/03/87

16/04/87 : 19h00 : Date limite de réception des votes.

17/04/87 : Dépouillement des votes collèges B et C.
Proclamation des résultats B et C.

Imprimé par nos soins.

COLLÈGE C

Sections 03 à 45

Liste présentée par le SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - C.G.T.

**Vous êtes Ingénieur, Technicien, Administratif au CNRS.
Vous élisez, aujourd'hui, vos représentants au Comité National.**

Parce que cela traverse votre vie personnelle et votre vie professionnelle, vous savez que nous sommes dans un contexte fort différent de celui qui avait été le cadre des précédentes élections au Comité National.

Au lieu de faire de la Recherche un élément de redressement économique et social, le gouvernement abandonne toute ambition d'une grande politique scientifique nationale. Cela se traduit, notamment par la mise en cause des acquis quant à la représentation de toutes les catégories de personnels. Celle-ci est, en effet, conçue comme un obstacle à la mise en œuvre d'une orientation qui choisit, contre une Recherche au service des besoins sociaux, une Recherche

dont la priorité est la rentabilité financière immédiate.

C'est pourquoi, si vous avez voté en 1982 pour 4 représentants issus de tous les corps d'ITA, aujourd'hui **vous ne pouvez désigner que 2 élus**, uniquement choisis parmi les Ingénieurs.

D'autre part, en l'état actuel des choses, **les élus ITA ne devraient participer qu'à une partie des travaux du Comité National** puisque la cohérence de cette instance nationale d'évaluation et de prospective est volontairement rompue par l'institution de groupes à composition variable et rôles différents. Cela permet à la Direction de renforcer le pouvoir de ses représentants, seuls présents partout.

Dans ces conditions, direz-vous, pourquoi y aller ?

Deux raisons doivent vous inciter à vous prononcer :

- * **Votre carrière se traite au sein des CAP, mais votre environnement professionnel et vos conditions de travail relèvent du Comité National.**
- * **Les représentants que vous allez vous donner siégeront dans les jurys de concours de recrutement et de promotion**

Le contexte de politique scientifique dans lequel vos élus vont avoir à intervenir est marqué par les mêmes orientations gouvernementales que celles qui pèsent sur tous les domaines de votre vie.

Le mouvement de privatisation des grands groupes a pour conséquence un **recul de l'effort public de recherche** et sert la perspective **d'abandon d'une politique nationale en ce domaine**. Les exigences du libéralisme à la mode poussent à la **destruction des organismes publics**. C'est, au CNRS, **une remise en cause des missions** de l'établissement réduites à quelques créneaux et une redéfinition, à l'étroit, des coopérations inter-organismes, déjà en œuvre avec l'INSERM, ébauchée avec l'Université.

C'est un **budget de recherche en diminution**, contre-partie d'un accroissement des transferts directs aux entreprises et d'une augmentation de plus de 80% des crédits attribués à la recherche militaire, suivant en ça la pression du programme américain IDS.

C'est un **emploi scientifique menacé** par la suppression, pour la première fois depuis 30 ans, de postes d'ITA, par une création insuffisante des postes de chercheurs et par le blocage des promotions.

C'est un processus de centralisation des décisions et de **renforcement de l'autoritarisme** qui va de pair avec une **diminution du rôle des instances de consultation** des personnels et de la communauté scientifique.

Dire NON à tout cela, dire votre colère, c'est choisir des élus SNTRS-CGT

- * Ils sont **les élus de tous les personnels**.
- * Ils ont mené de la même façon **les batailles de fond et la défense systématique des intérêts de chacun**. Ceci, même dans les moments où la Direction essayait de leur enlever toute possibilité d'intervention. On a déjà vu alterner des reculs (1980, 1987), imposés par les Directions et des avancées (1968, 1982) obtenues par la lutte des élus avec les personnels qu'ils représentent. Ils transformeront avec vous le recul d'aujourd'hui en avancée demain.
- * Ils continueront d'intervenir, avec les élus du SNCS-FEN, du SNESup-FEN et du SNPCEN-FEN, pour **préservier la cohérence d'une recherche nationale** riche de ses diversités thématiques et régionales et forte de ses ambitions tant au niveau européen que mondial.
- * Ils estiment plus nécessaires que jamais l'élaboration d'**une politique de l'emploi en relation avec les évolutions scientifiques**. Vous serez d'accord avec eux pour affirmer que la dynamique d'une discipline repose autant sur l'accroissement de ses ITA que sur celui de ses chercheurs et que la recherche ne saurait se passer de sang neuf. **Contre l'emploi précaire** ils défendront l'emploi statutaire seul capable de permettre le développement des disciplines et leur irrigation par de nouveaux métiers.
- * Ils estiment complémentaire et tout aussi nécessaire l'élaboration d'**une politique de formation indispensable au développement différencié des disciplines**. La formation de chacun d'entre nous doit être réfléchiée comme l'outil d'une recherche de qualité.

Cela suppose aussi qu'ensemble nous imposions la fin d'une conception instrumentale des ITA réduits à de simples "moyens" de recherche.

- * Soucieux de faire reconnaître que les évolutions technologiques ont entraîné un **accroissement du rôle des personnels techniques et un renforcement du travail collectif**, ils développeront, avec vous, un mode d'évaluation des unités de recherche qui rendent compte de cette modification des rapports de travail.
- * Ils ont, dans le mandat précédent, développé une pratique qui leur a permis d'**élaborer avec les personnels concernés des analyses et des propositions** lors de l'examen des laboratoires. Ils avaient obtenu des Directions scientifiques les moyens de mener à bien cette responsabilité. Ils refuseront de revenir en arrière et feront tout, au contraire, pour renforcer cette pratique afin que vous soyez associé à tous les travaux du Comité National.
- * Ils sont enfin les **garants de la démocratie**, condition essentielle du développement scientifique. Ils ne seront que 2 mais ils parleront haut et fort pour faire prendre en compte les préoccupations des personnels, vos préoccupations. Ils seront attentifs au respect de vos droits, aussi bien dans la vie de votre laboratoire ou de votre service que dans celle de votre discipline ou de votre secteur scientifique. Ils veilleront à ce que vous soyez consulté sur tout changement et aucun redéploiement, aucune mutation ne pourra être imposée sans concertation.

**Si vous pensez, comme nous, que la Recherche doit être au service du progrès social et de la paix,
Si vous voulez, avec nous, que le CNRS garde les moyens de rester une pièce maîtresse de la
recherche nationale,**

Si vous refusez de voir se détériorer vos conditions de travail,

Si vous souhaitez tenir toute votre place dans le mouvement des sciences,

Alors

VOTEZ et FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT

Election au Scrutin de liste : VOTEZ sans rature ni panachage.